



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un mars, à 18h30 le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur GATTEFIN, Maire en exercice.

Date de convocation :
24 mars 2026

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 28
Pouvoirs : 1
Excusés ou absents : 0

Date d'affichage :
24 mars 2026

Etaient présents : M. GATTEFIN Christian, Mme HUBERT Nicole, M. GAUTHIER Stéphane, Mme BUREAU Stéphanie, M. JOLY Christian, Mme CLEMENT Elvire, M. BOUCHONNET Patrick, Mme THIAULT Fabienne, M. HERVE Sébastien, Mme CORT Isabelle, M. DA ROCHA Pedro, Mme FLEUREAU Aude, M. GRANGETAS Christophe, Mme PIGEAT Patricia, M. GEIGER Erick, Mme LALIBERTE Stéphanie, M. LECELLIER Pierre, Mme DUCHET Nathalie, M. OGER Patrick, M. QUISFIX Alain, Mme HEMON Marie-Christine, M. PATIN Michel, Mme RAIMBAULT Brigitte, M. ROUX Philippe, M. MATEJCIC Maryan, Mme BROSSIER Sophie, Mme ROUSSEAU Murielle et M. BEHAGHEL Gabriel.

Avait donné pouvoir : Mme PEREIRA Isabelle à M. LECELLIER Pierre.

Était absent ou excusé :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme LALIBERTÉ Stéphanie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

047-2026 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

5.3.2. CAO

Monsieur GATTEFIN présente ce dossier.

Vu le Code des Marchés Publics prévoit la constitution par les communes d'une ou plusieurs commissions d'appel d'offres à caractère permanent.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.1414-1 et L.1411-5.

Cette commission est composée pour les communes de 3 500 habitants et plus, du Maire ou de son représentant, Président de droit, et de 5 membres du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

L'élection des membres titulaires et des membres suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la Commission d'appel d'offres.

A l'unanimité le Conseil municipal sur proposition de M. le Maire décide de procéder à l'élection à main levée.

Le Conseil Municipal procède à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

A l'unanimité sont élus pour siéger à la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :

- M. GAUTHIER Stéphane
- M. GEIGER Erick
- M. PATIN Michel
- Mme HUBERT Nicole
- M. MATEJCIC Maryan

Membres suppléants

- M. JOLY Christian
- M. BOUCHONNET Patrick
- M. DA ROCHA Pedro
- M. HERVÉ Sébastien
- Mme ROUSSEAU Murielle

Le Maire,



Christian GATTEFIN

La secrétaire de Séance,



Stéphanie LALIBERTÉ

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 09/ Avril / 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>